

ÉTUDE PAYSAGÈRE

Construction d'une serre agrivoltaïque Villasavary (11150)

Septembre 2025



©ook-sept 2025

SOMMAIRE

MÉTHODE DE TRAVAIL

Préambule.....3

Objectifs et moyens.....3

Démarche de travail.....3

Principales sources bibliographiques et données utilisées.....3

CONTEXTE PAYSAGER ET GÉOGRAPHIQUE

Le projet dans son territoire.....4

Le projet dans l'unité paysagère des plaines et collines cultivées du Lauragais.....5

Le projet dans le périmètre du Canal du Midi inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.....6-7

SENSIBILITÉS ET VISIBILITÉS

Etat des lieux général des sensibilités et des vues.....8

Les aspects paysagers (relief, hydrographie, végétation).....9-12

Les circulations (sentiers de randonnées, autoroute, routes départementales).....13-14

Les formes bâties 15

Les périmètres de protections.....16-17

Les paysages panoramiques du site.....18

Synthèse des sensibilités et des vues.....19

ÉVALUATION DES IMPACTS PAYSAGERS

Covisibilités depuis le site du projet.....20-23

Choix des points de vues et démarche liée aux photomontages.....24

Schémas des intentions de projet et partis-pris paysager.....25-26

Photomontage N°1 : Périmètre rapprochée au bord de l'autoroute 61.....27-28

Photomontage N°2 : Le long de l'itinéraire du GR7.....29-30

MESURES PAYSAGÈRES

Les essences retenues.....31

CONCLUSION PAYSAGÈRE

Conclusion.....32

MÉTHODE DE TRAVAIL

PRÉAMBULE

Le site de projet se situe au coeur du territoire à équidistance entre deux repères paysagers majeurs: le canal du midi (3,2 km) et le bourg perché de Villasavary (3,3 km). Implantée en bordure de l'autoroute A91, la future serre agrivoltaïque devra s'inscrire avec précaution dans ce contexte. Deux points d'attention principaux se dégagent et constituent des forts enjeux paysagers :

Le canal du midi, inscrit au patrimoine UNESCO depuis 1996. Selon l'Atlas du canal du midi (2007); le projet se situe dans la «zone d'influence», c'est à dire dans le champs de co-visibilité le plus lointain depuis le site classé.

A ce titre, une vigilance particulière sera portée à la qualité paysagère de l'implantation, afin de préserver l'intégrité et les caractéristiques paysagères de ce patrimoine.

Le bourg historique de Villasavary, dont sa hauteur offre un panorama ouvert : vers le sud, les lignes de crête des Pyrénées dessinant l'horizon tandis que le nord présente sa vallée et le canal allant jusqu'au Glacis du Cabardès.

L'insertion de la serre devra donc veiller à respecter cette structure territoriale et la profondeur des vues qui structurent ce paysage rural.

L'installation d'une serre peut transformer la perception du paysage; pour assurer une intégration cohérente dans son environnement paysager, l'outil d'étude paysagère à l'échelle du territoire assure une meilleure insertion possible dans le paysage.

OBJECTIFS ET MOYENS

Après une analyse précise du territoire, l'objectif est de déterminer les vues possibles vers le projet. Ces vues feront l'objet d'une approche graphique (coupe topographique et photomontages) et des mesures paysagères seront proposées afin d'inscrire au mieux ce projet dans le paysage.

Afin d'atteindre l'objectif, les étapes suivantes sont nécessaires :

- Contexte paysager et géographique (hydrographie, forêt, agriculture...),
- Sensibilités et visibilité,
- Évaluation des impacts paysagers (photomontages),
- Mesures paysagères pour inscrire le projet dans le paysage,
- Conclusion générale.

DÉMARCHE DE TRAVAIL

L'étude de paysage suivante est mise en forme en 3 grandes phases de travail :

- Analyse amont au bureau : état des lieux, cartographie et bibliographie,
- Travail de terrain : parcours le long d'itinéraires préalablement déterminés et focus sur les lieux révélant des sensibilités,
- Analyse aval : synthèse du terrain, évaluation des impacts visuels et propositions de mesures.

PRINCIPALES SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES ET DONNÉES UTILISÉES

SITE DE L'ATLAS DES PAYSAGES DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

<http://paysages.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/default.html>

SITE DU PETR DU PAYS LAURAGAIS :

<http://www.payslauragais.com/article/pays-paysans-paysages-0>

SITE DE LA COMMUNE DE VILLASAVARY

<https://www.villasavary.fr/>

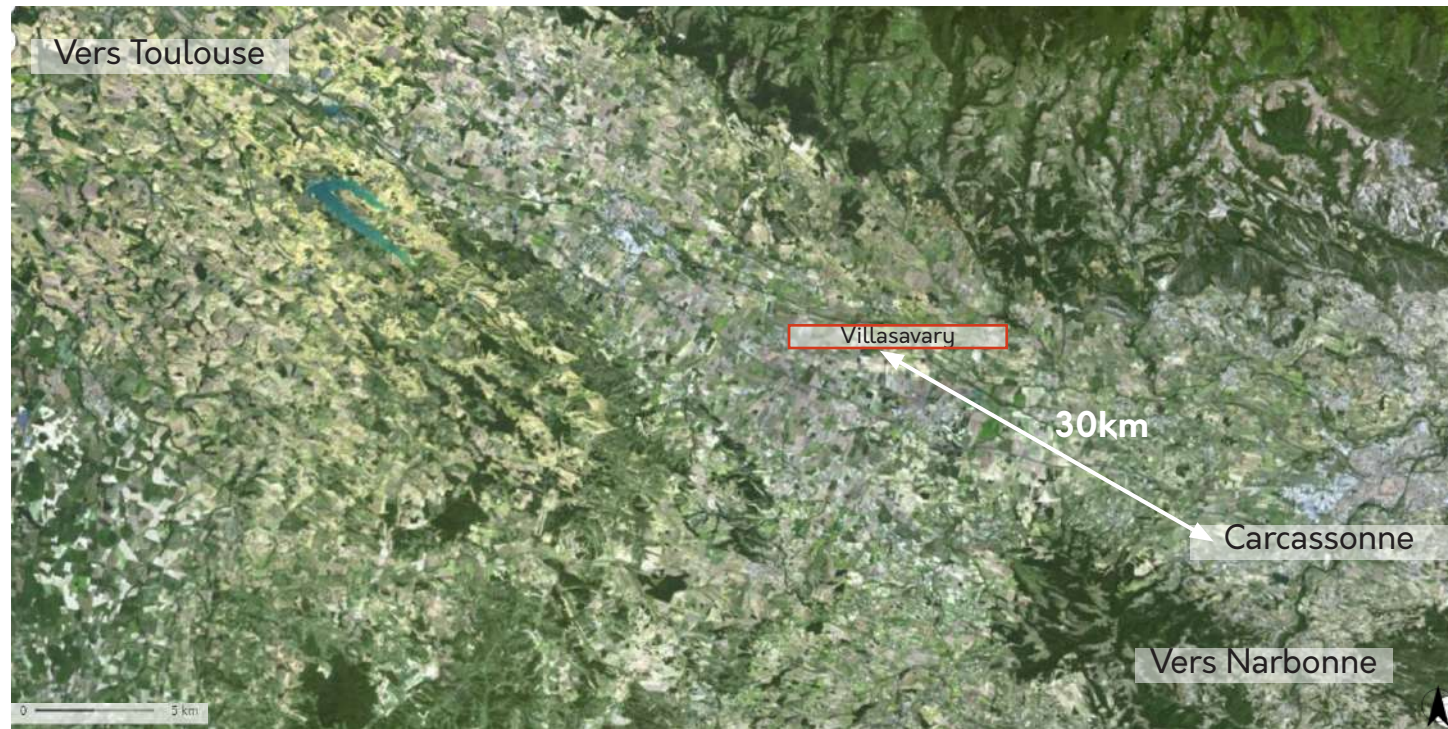
SITE DE GÉOPORTAIL, BASE DE DONNÉES CARTOGRAPHIQUES

<http://www.geoportail.gouv.fr/accueil>

SITE DE LA DREAL OCCITANIE CONCERNANT LE CANAL DU MIDI

https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/atlassc-canalpaysage_zizs_compressed.pdf

CONTEXTE PAYSAGER ET GÉOGRAPHIQUE



Localisation territoriale de la commune de Villasavary

LE PROJET DANS SON TERRITOIRE

Le projet se situe dans la commune de Villasavary au Nord Ouest du département de l'Aude au cœur du Pays cathare et non loin du canal du midi :

- à environ 12 kilomètres de Castelnaudary et Montréal
- à environ 30 kilomètres de Carcassonne,
- à environ 70 kilomètres de Toulouse
- à environ 80 kilomètres de Narbonne

Située dans le département de l'Aude (11), au cœur du Lauragais, la commune de Villasavary s'inscrit dans un paysage de collines aux reliefs doux caractéristiques du piémont pyrénéen.

Les coteaux, parfois couverts de boisements dispersés, alternent avec des vallons où est installée une agriculture structurée. Celle-ci est constituée notamment de cultures céréalières (blé, orge, tournesol, maïs), qui selon un ordonnancement dévoilent un parcellaire ordonné et rythmé par les haies bocagère résiduelles, bosquets et chemins ruraux.

Le territoire de Villasavary est orienté principalement Est-Ouest, qui dévoile des paysages ouverts sur les Pyrénées au sud.

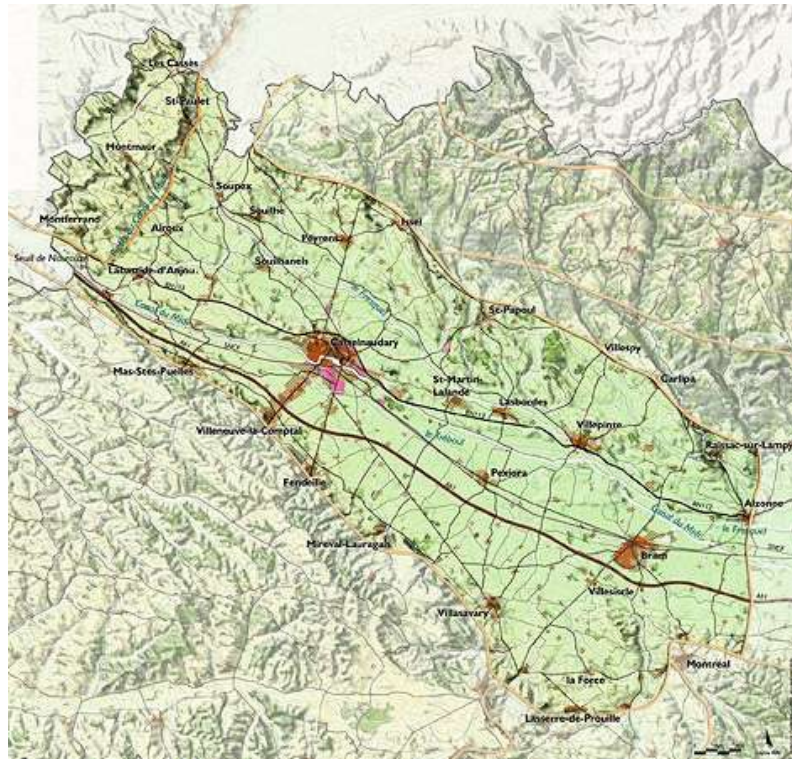
Le bourg rural, installé en crête, offre des vues panoramiques sur les plaines et les collines environnantes.

Cette situation en hauteur renforce la lisibilité des motifs paysagers, où les formes bâties s'intègrent dans l'environnement.



Photographie de la commune de Villasavary implantée sur une colline, © OOK-septembre 2025

LE PROJET DANS L'UNITÉ PAYSAGÈRE DES LES PLAINES ET COLLINES CULTIVÉES DU LAURAGAIS



Cartographie de l'unité paysagère du Lauragais
©Atlas des paysages du Languedoc-Roussillon

La commune de Villasavary s'insère dans les paysages vallonnés du Lauragais audois, à la transition entre le glacis du Cabardès au nord et les collines de la Piège au sud.

Le Lauragais forme un ensemble de paysages qui s'étalent sur 30 kilomètres de long pour 10 km de large environ.

Au sein de ce vaste couloir naturel, on peut observer des paysages très ouverts de plaines et de collines cultivées. Il est traversé du Nord Ouest au Sud Est par l'autoroute A61 et la RN 113.

Hormis les aires urbaines de Toulouse et de Carcassonne, les villes et villages du Lauragais ne possèdent pas un développement urbain important.

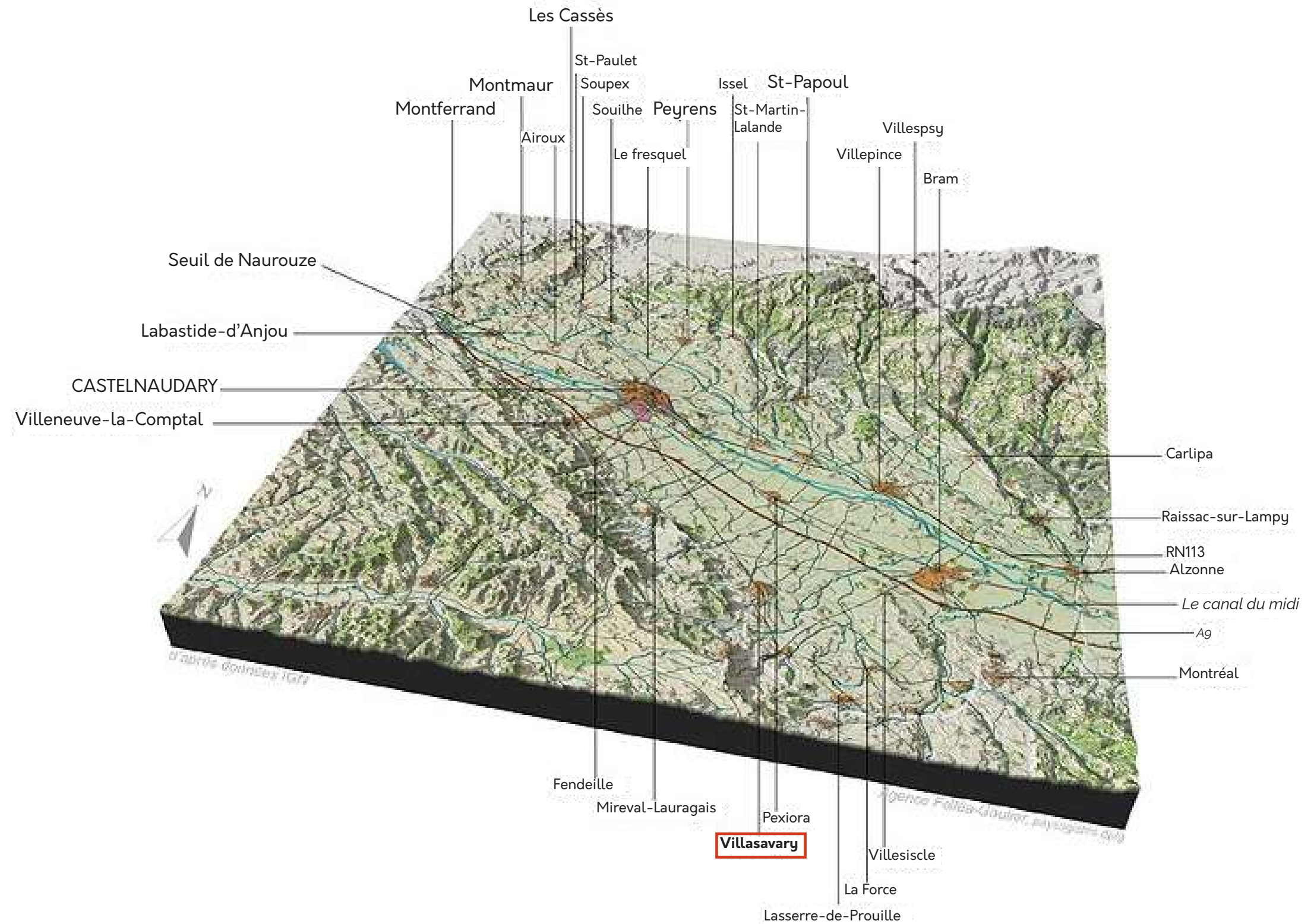
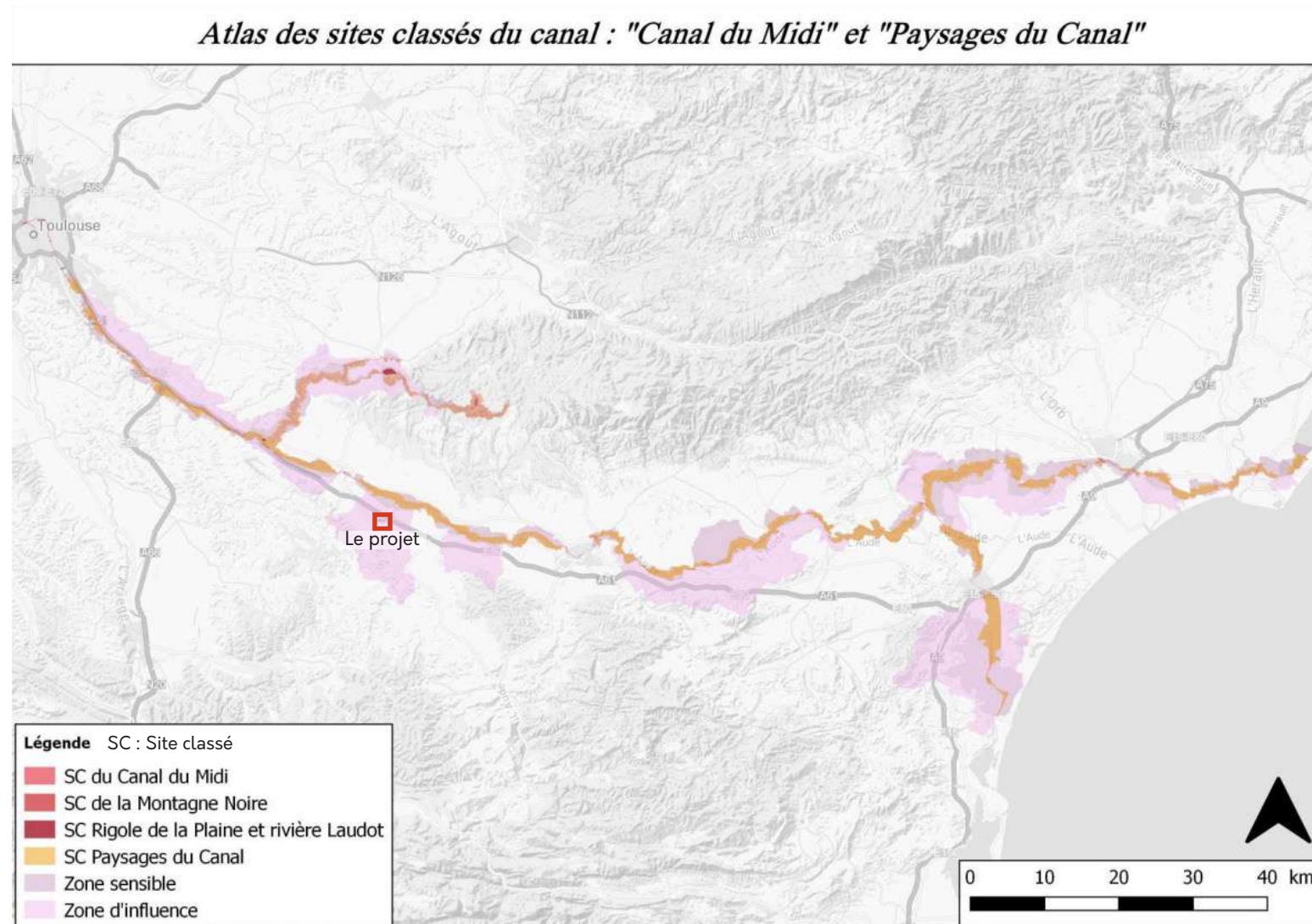


Figure 1 : Bloc diagramme représentant l'unité paysagère des plaines et collines cultivées du Lauragais, source : Agence Folléa-Gauthier

LE PROJET DANS LE PERIMETRE DU CANAL DU MIDI INSCRIT AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO



Source : <https://www.plan-canal-du-midi.com/wp-content/uploads/pdf/Plan-Canal-du-Midi-2024.pdf>

Le Canal du Midi qui arrive par l'ouest en passant par le col de Naurouze, traverse les paysages du Lauragais. En 1996, l'UNESCO inscrit le canal du Midi sur sa liste au titre de Patrimoine mondial. Cette inscription prend en compte son périmètre proche et également plus lointain (zone tampon)

Le projet d'installation d'une serre agricole se situe à environ 3,5km du canal. Il s'inscrit dès lors dans la zone d'influence (voir figure 2)

La zone sensible (44 200 ha) et la zone d'influence (69 000 ha) sont des périmètres définis autour du canal du Midi lors d'une étude paysagère conduite en 2007. Bien que ces limites ne soient pas réglementaires, ces périmètres d'inventaire paysager visent à encourager une attention particulière à la qualité architecturale et paysagère des projets qui y sont implantés, dans le but de préserver les caractéristiques remarquables des sites classés du canal du Midi.

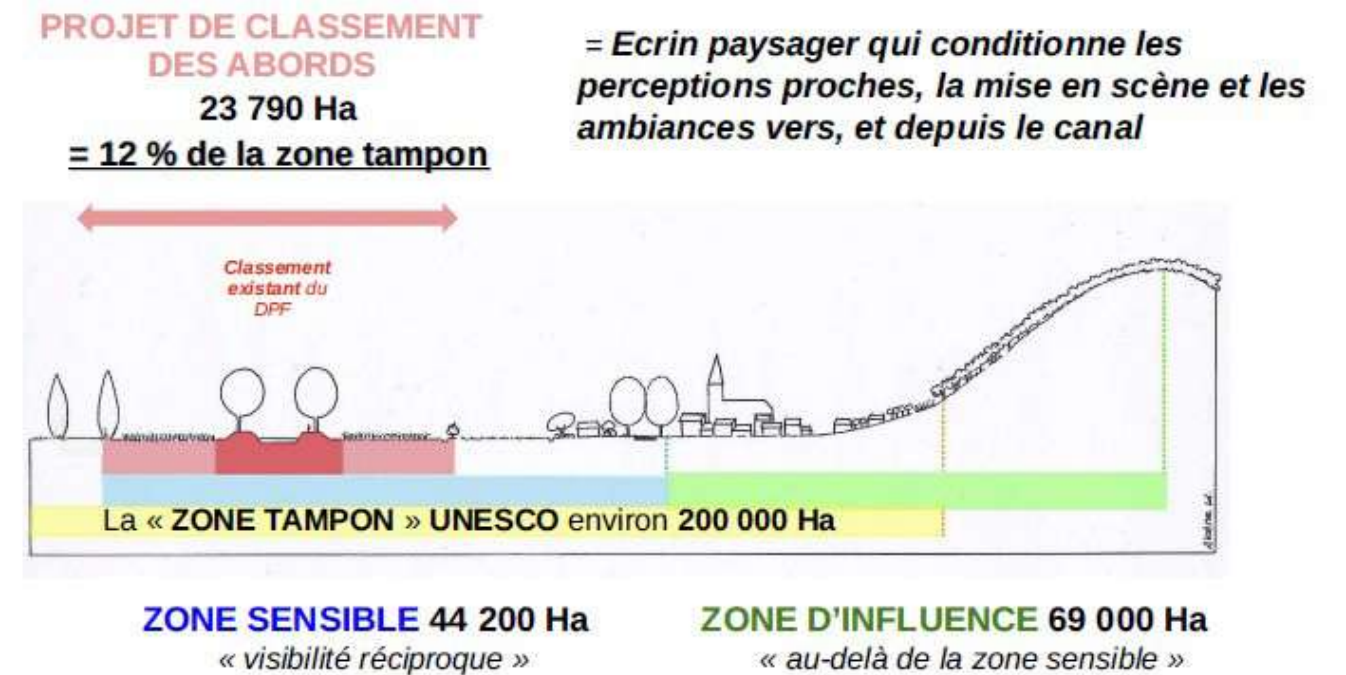


Figure 2 : Schéma représentant les différents périmètres de protection du canal du midi (zone tampon)

Source : https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/pj3_zones_protection_et_inventaire_cdumi-di_2_1_.pdf

Défini par l'atlas du canal du midi, la zone d'influence est délimitée par les reliefs ou structures végétales, qui épaulent et ferment les perceptions depuis le canal, en arrière plan de la zone sensible.

Elle correspond à l'espace situé au delà de la zone sensible, mais toujours en visibilité avec le canal, correspondant à la co-visibilité plus lointaine.

Cette zone d'influence est une zone d'alerte vis-à-vis du positionnement et du traitement des grands équipements (usine d'incinération, cimenterie, poste de transformation électrique ligne Haute et Très Haute Tension, CET, carrière, installation de production d'énergie renouvelables...)

COUPE TOPOGRAPHIQUE
LE PROJET DANS LE PERIMETRE DU CANAL DU MIDI INSCRIT AU PATRIMOINE MONDIAL DE
L'UNESCO

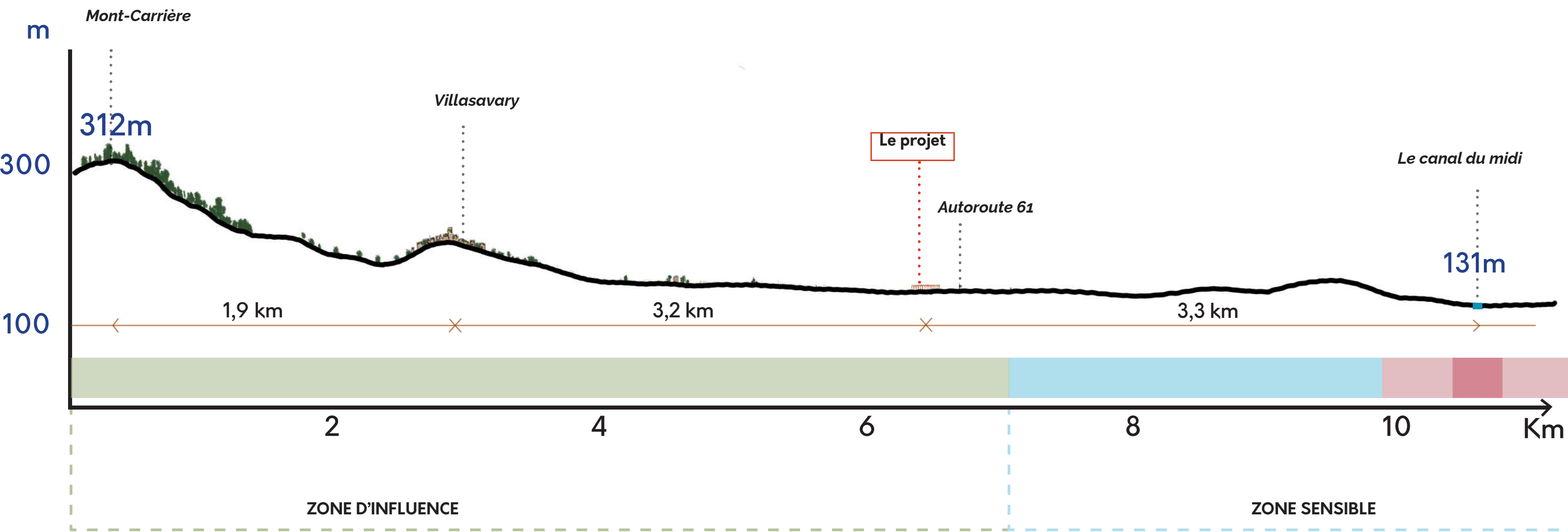


Figure 3 : Coupe topographique des collines de la Piège jusqu'au Canal du Midi

SENSIBILITÉS ET VISIBILITÉS

ÉTAT DES LIEUX GÉNÉRAL DES SENSIBILITÉS ET DES VUES

A l'échelle du territoire de la commune de Villasavary, les sensibilités et les vues sont déterminées et présentées cas par cas.

Dans un périmètre d'environ 4km, plusieurs aspects sont à prendre en compte et permettent d'identifier des potentiels liens visuels avec le projet de serre agrivoltaïque tels que les circuits de randonnées, les périmètres de protections, le relief, l'hydrographie...

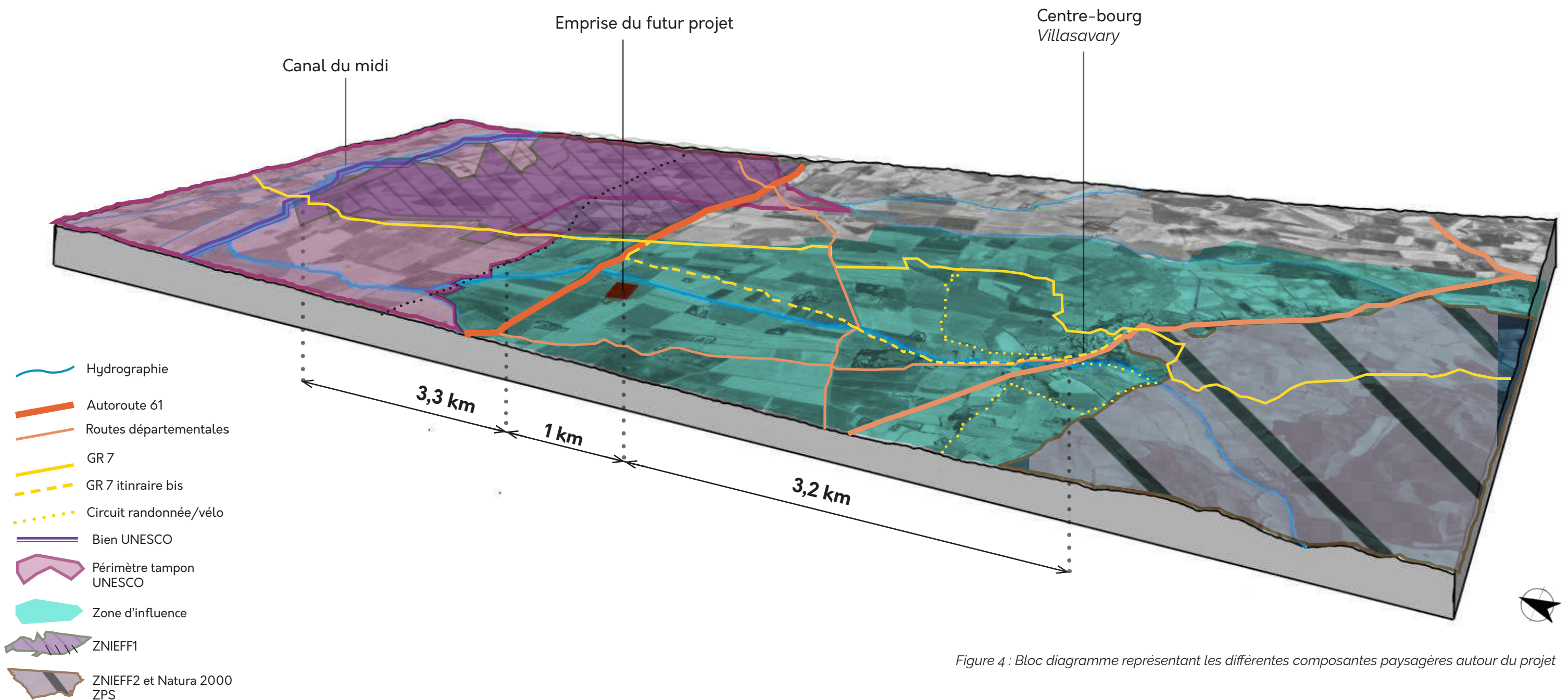


Figure 4 : Bloc diagramme représentant les différentes composantes paysagères autour du projet

SENSIBILITÉS ET VISIBILITÉS_ Les aspects paysagers

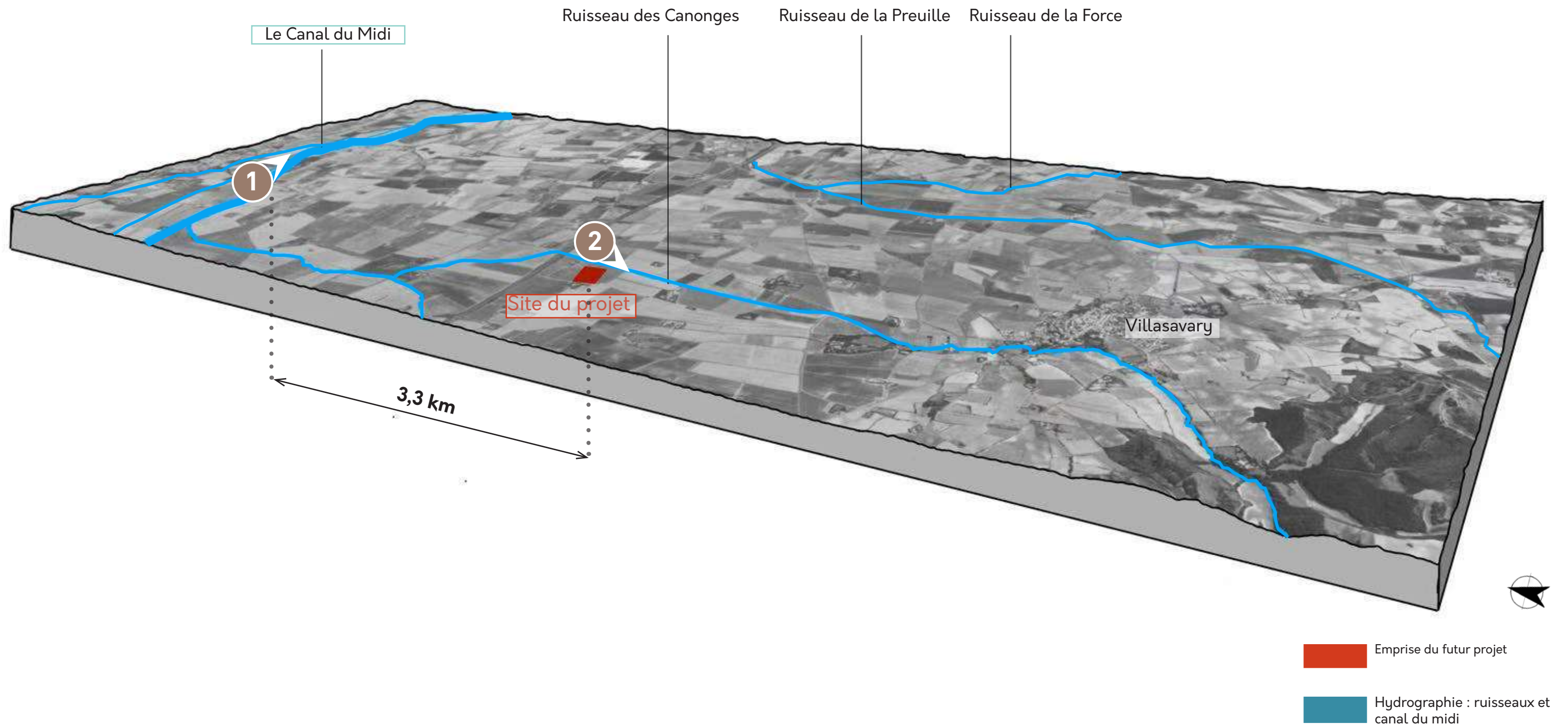
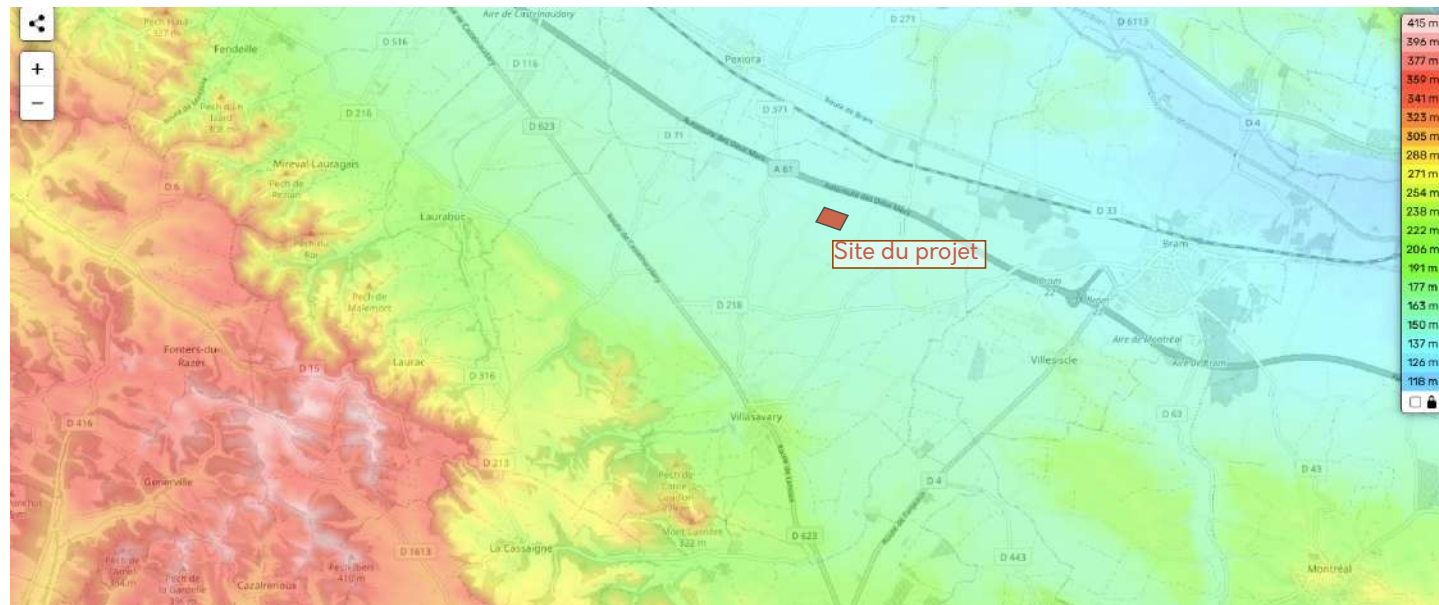


Figure 4 : Bloc diagramme représentant l'hydrographie du territoire

SENSIBILITÉS ET VISIBILITÉS_ Les aspects paysagers

LE RELIEF

La serre agrivoltaïque est localisée au nord de la commune sur une surface plane au sein d'une plaine agricole
L'implantation du bourg marque le début du relief qui est plus marqué à l'ouest.
Le canal du midi marque quant à lui le point bas du territoire étudié.



Cartographie représentant le relief et l'implantation du projet par rapport à celui-ci
<https://fr-fr.topographic-map.com/map-cz/France-m%C3%A9ropolitaine/>

L'HYDROMORPHOLOGIE

Le territoire est modelé par l'érosion et entaillé par de petits cours d'eau temporaires qui forment un réseau hydrographique discret mais structurant. Ils proviennent du sud et se jettent dans le canal du midi au nord.
Le ruisseau des Canonges traverse la commune et longe la parcelle où est implanté le projet.



Photographie du Canal du Midi dans la commune de Pexiora, sept 2025, OOK paysage

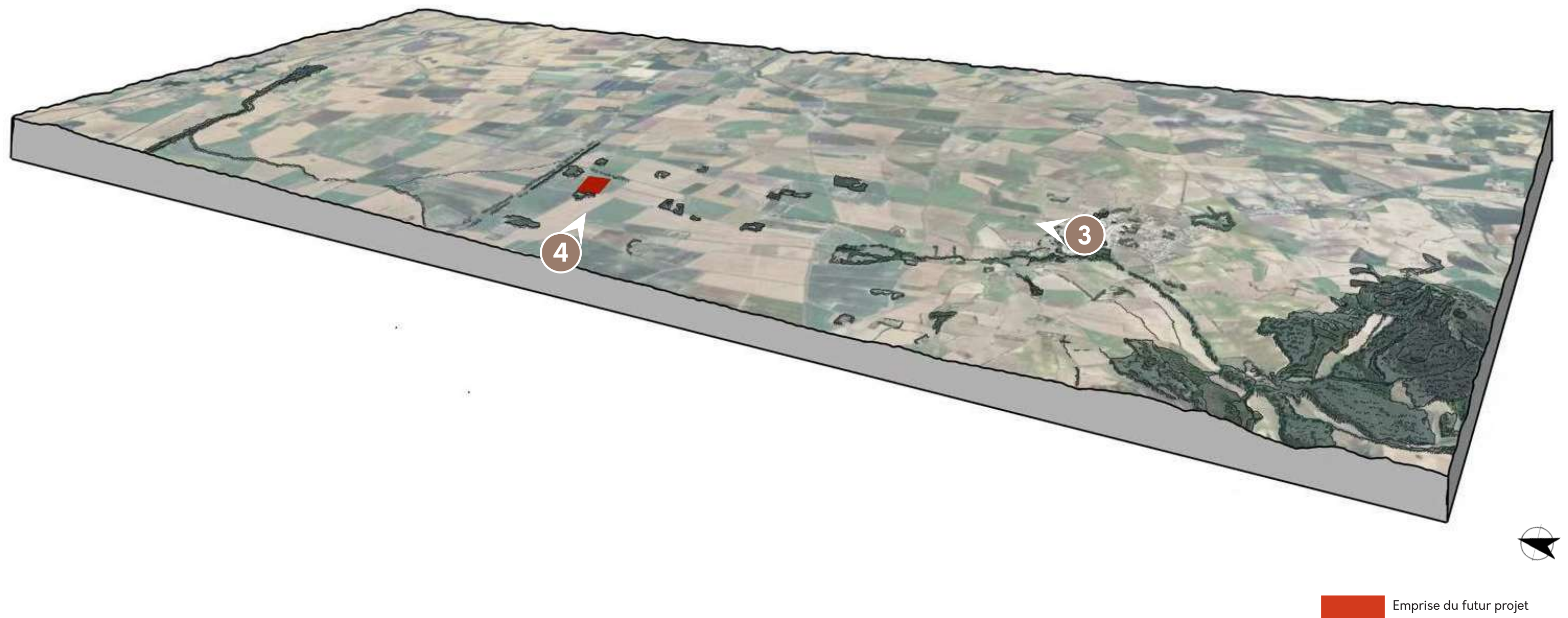


Vue depuis le sud du territoire communal laissant une grande visibilité sur les paysages.
Le bourg rural est implanté en crête surplombant l'étendue agricole en arrière plan.
Le relief est marqué enfin par le glacis du Cabardès.



Ruisseau des Canonges longeant la parcelle, celui-ci est sec en saison estivale.
sept 2025, OOK paysage

SENSIBILITÉS ET VISIBILITÉS_ Les aspects paysagers



SENSIBILITÉS ET VISIBILITÉS_ Les aspects paysagers

LES COMPOSANTES BOISÉES

La végétation existante se situe principalement sur les collines au Nord Ouest de la commune. Depuis les hauteurs du village, les vues sur le projet depuis les espaces publics sont bloquées par les habitations et une végétation dense. Plus ponctuellement, au Nord, des résidus de haies bocagères structurent les parcelles agricoles ou encore de fines ripysilves longeant les ruisseaux. Enfin, des bosquets encerclent les maisons et fermes isolées qui ponctuent le paysage. Les paysages restent tout de même largement ouverts sur de grands panoramas agricoles.



Vue depuis village de Villasavary où la végétation masque les vues des paysages agricoles . Photo ©00K-septembre 2025



Photographie au coeur des paysages agricoles, les bosquets constitués principalement de conifères marquent la présence et les limites des propriétés isolées. Elles forment un masque important en direction du projet ©00K-avril 2025

SENSIBILITÉS ET VISIBILITÉS_ Les circulations

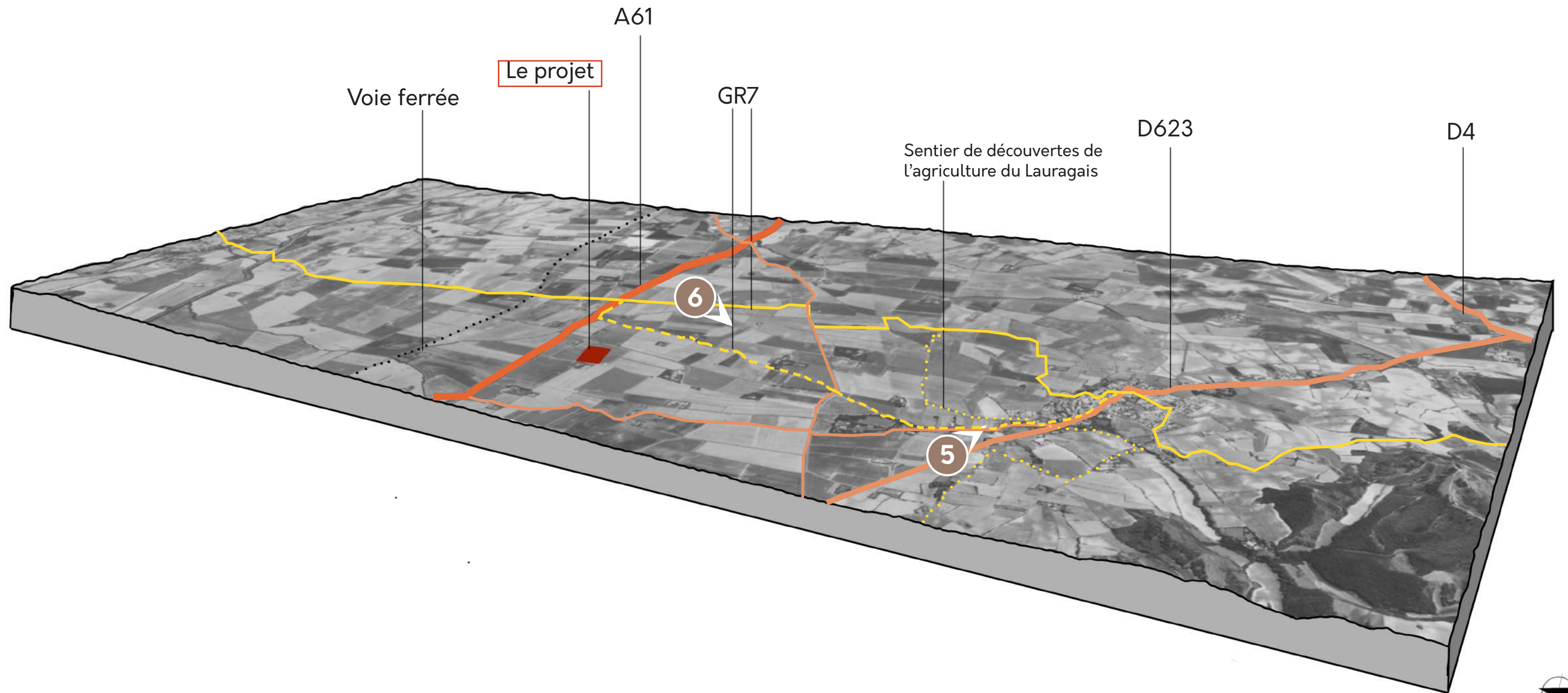


Figure7 : Bloc diagramme représentant les différentes liaisons du territoire

SENSIBILITÉS ET VISIBILITÉS_ Les circulations

LES LIAISONS

Les liaisons constituent l'ensemble du réseau de circulation : Autoroutes, routes nationales, routes départementales, voies communales, Ligne à Grande Vitesse (LGV), pistes cyclables et chemin de Promenade et Randonnée (PR).

Le site d'implantation se situe au pied de l'autoroute A61

Les réseaux principaux se présentent de la manière suivante :

Les autoroutes :

- L'A61 (autoroute des Deux Mers) qui rejoint Narbonne et Toulouse.

Les routes départementales :

- La D623, axe structurant qui traverse le centre bourg et relie Villasavary à Castelnaudary à l'ouest et Montréal à l'est.
- La D71/D213/218 qui desservent les milieux agricoles et hameaux périphériques.

La ligne ferroviaire :

La voie ferrée Toulouse–Narbonne longe le nord de la commune.

Les chemins de randonnées et VTT : Le bourg de Villasavary se trouve au carrefour de grands itinéraires de randonnée pédestre et équestre. A l'initiative de la commune et de l'association locale de randonneurs « Les Passejaires », sept boucles ont été créées :

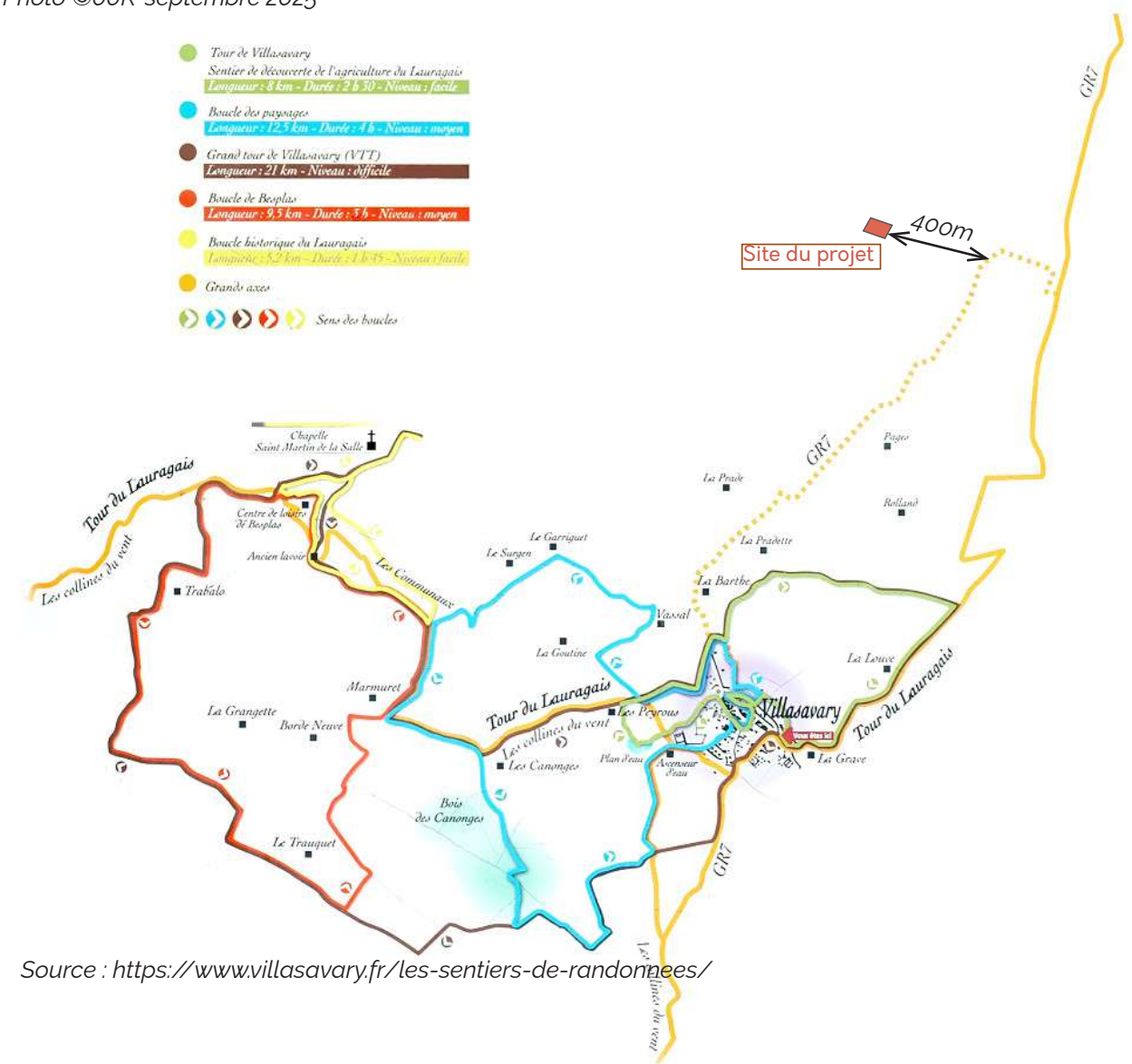
- Le GR7 où il existe un itinéraire bis passant à proximité du projet (400m)
- Les circuits locaux : le tour du Lauragais, la boucle des paysages
- Le grand tour de Villasavary en VTT



Route nationale 623 assez fréquentée. Photo ©00K-septembre 2025



Voie routière rurale et où le GR7 traverse la plaine agricole de Villasavary. .
Photo ©00K-septembre 2025



Source : <https://www.villasavary.fr/les-sentiers-de-randonnees/>

SENSIBILITÉS ET VISIBILITÉS_ Les formes bâties

ORGANISATIONS SPATIALES

Les formes urbaines

La commune de Villasavary s'est développée sur une ligne de crête à environ 220 mètres d'altitude .

Dans un périmètre de deux kilomètres, autour du site de projet, des serres agrivoltaïques ont déjà été installées; le projet s'inscrit dans cette dynamique.



SENSIBILITÉS ET VISIBILITÉS_ Les protections naturelles et culturelles

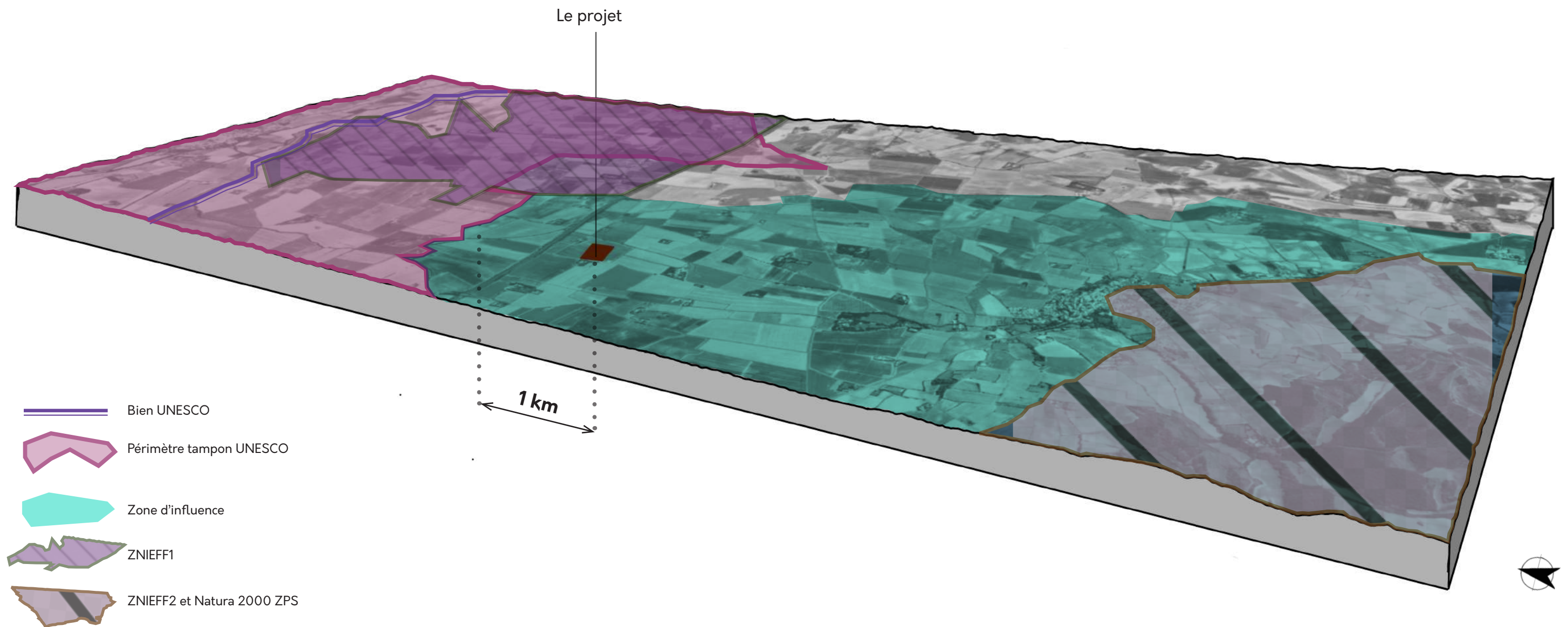


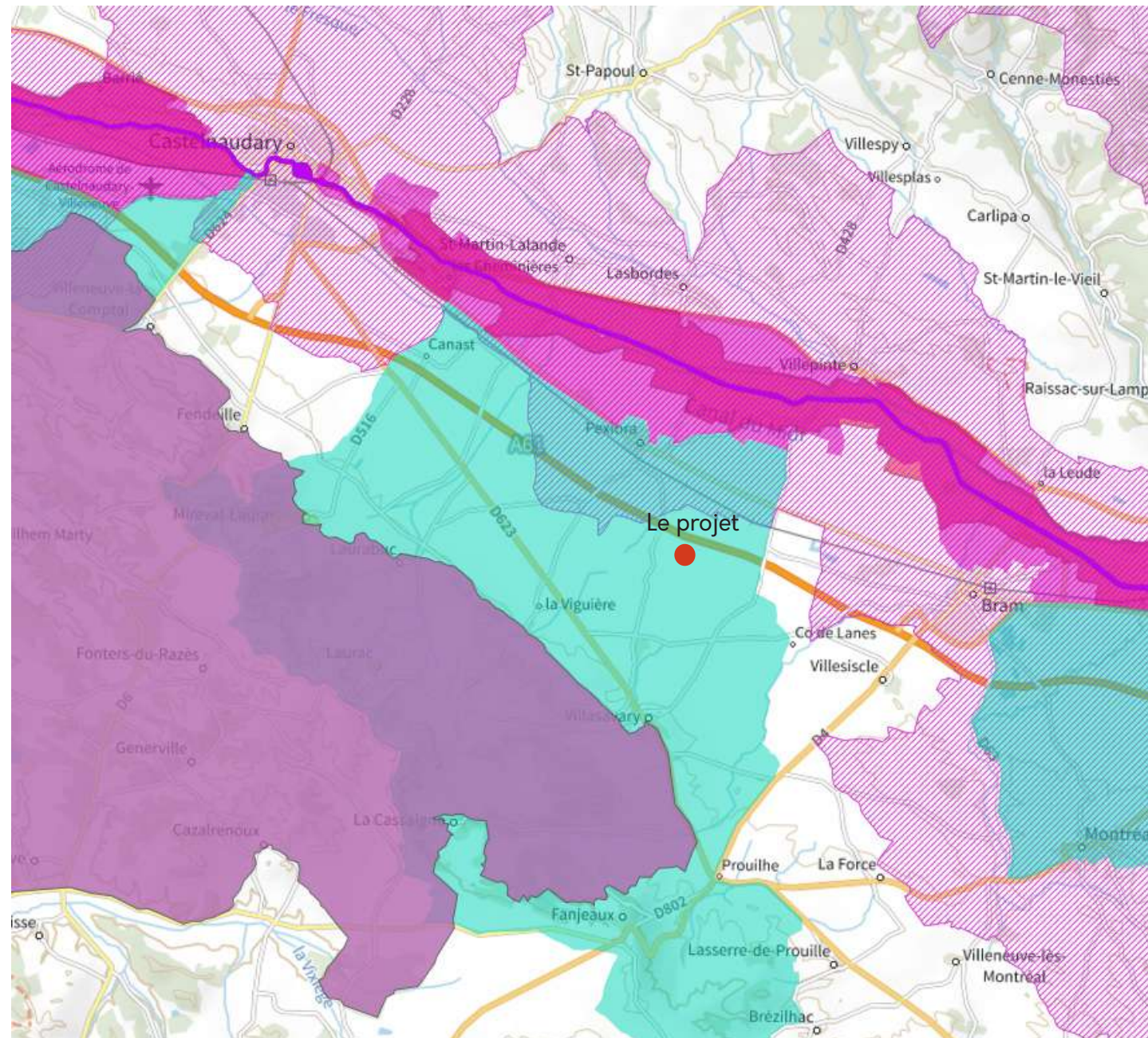
Figure7 : Bloc diagramme représentant les périmètres de protections

SENSIBILITÉS ET VISIBILITÉS_ Les périmètres de protections

LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTIONS

Sur un périmètre d'environ 4 km autour du projet, le territoire comprend un site inscrit UNESCO, un site Natura 2000 et deux ZNIEFF (de type 1 et 2)

Bien que le projet ne soit pas dans ces périmètres, une attention particulière doit avoir lieu afin de préserver les paysages, car il reste situé dans le secteur de la "zone d'influence".



Cartographie des périmètres de protections.
source : https://carto.picto-occitanie.fr/1/visualiseur_opter.map

-  Bien UNESCO_ Canal du Midi
-  Périmètre tampon UNESCO_ Canal du Midi
-  Site inscrit
-  Zone d'influence
-  Zone sensible
-  Zone Natura 2000 ZPS

SENSIBILITÉS ET VISIBILITÉS_Les paysages panoramiques du site



Vue aérienne rapprochée permettant de voir les compositions paysagères autour du projet . Les paysages dominants sont des champs de cultures céréalières.



Vue sur la plaine agricole et futur emplacement de la serre agrivoltaïque. Les plaines s'ouvrent sur les légers reliefs où est implanté le village de Villasavary, en arrière de celui-ci, les silhouettes des Pyrénées se dessinent.

SENSIBILITÉS ET VISIBILITÉS_Synthèse

SYNTHÈSE DES ENJEUX SPÉCIFIQUES DU SITE :

La localisation du projet proche du Canal du Midi présente un fort enjeu paysager. Bien que le projet soit en dehors de la zone réglementée du site UNESCO, il fait tout de même partie d'un périmètre lointain qui peut être en visibilité avec le Canal.

Aussi, les habitations en hauteur du bourg donne une visibilité sur toute la plaine agricole, la serre sera donc bien visible depuis ces points de vues. Les habitations isolées à proximité sont quant à elles globalement protégées par des écrans végétaux toute l'année (conifères).

Enfin, l'installation de panneaux photovoltaïques nécessite une intégration paysagère importante afin de limiter une banalisation des paysages agricoles. En effet, sur la commune, il existe déjà des projets de même envergure. Il est donc important d'insérer le projet de manière la plus respectueuse au sein des paysages du Lauragais.

Ces espaces seront abordés de manière précise et feront l'objet de photomontages permettant de voir les impacts visuels paysagers.

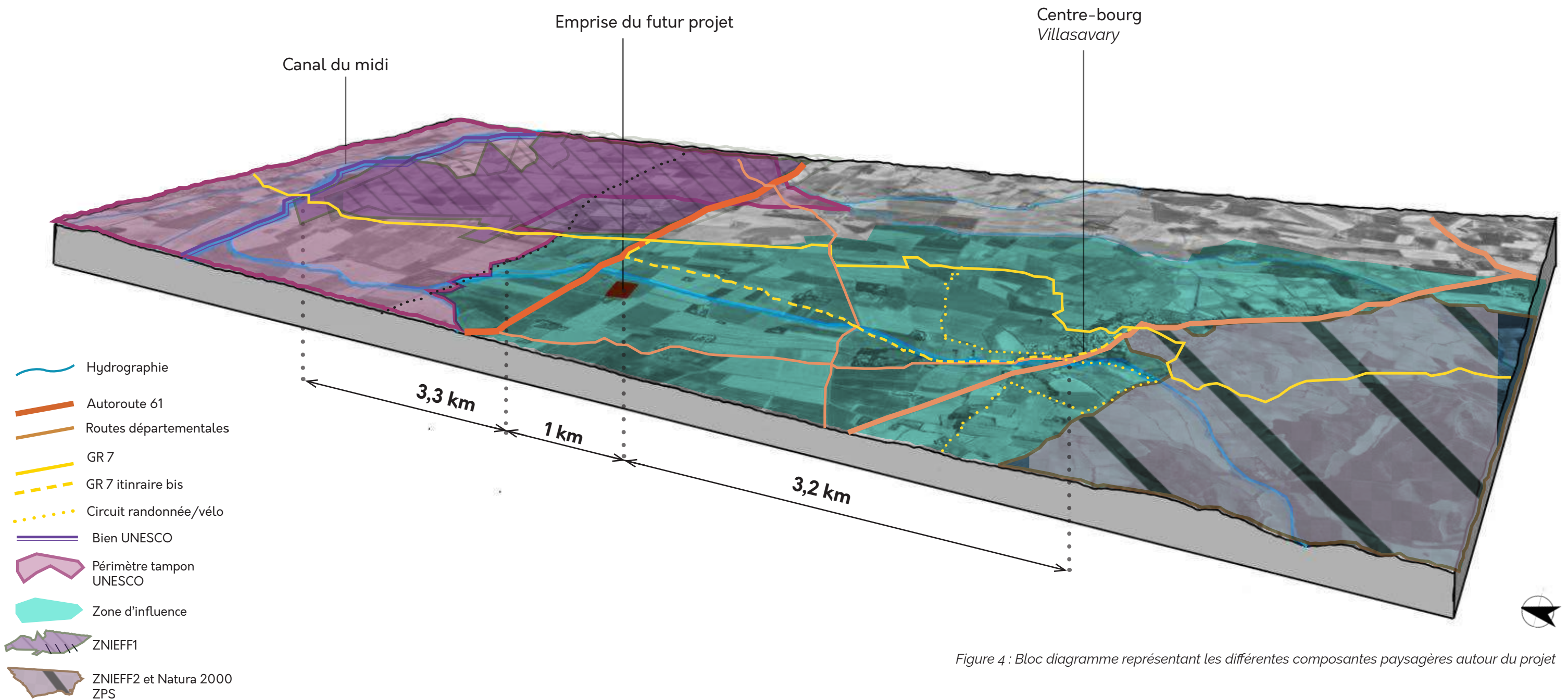


Figure 4 : Bloc diagramme représentant les différentes composantes paysagères autour du projet

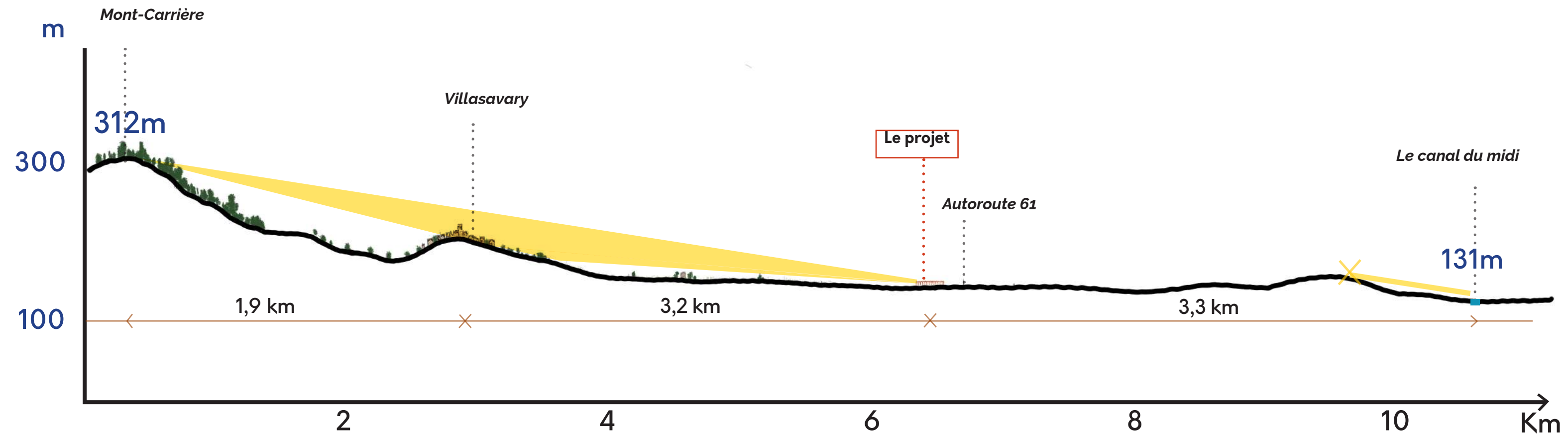
EVALUATION DES IMPACTS PAYSAGERS

Les covisibilités étudiées sont hiérarchisées par priorités, c'est d'abord au niveau du grand paysage que les enjeux paysagers sont les plus importants : le projet se trouve entre le canal du midi (patrimoine UNESCO) dans la zone d'influence et entre la colline de Villasavary qui surplombe la plaine agricole.

LES COVISIBILITÉS ÉLOIGNÉES DEPUIS LE SITE DU PROJET

A l'échelle du territoire éloigné, les co-visibilités les plus significatives concernent le bourg de Villasavry. Depuis les espaces publics, les vues sont limitées; en revanche, les habitations et les jardins privés possèdent de larges ouvertures visuelles sur les paysages agricoles environnants. Dans ce contexte dégagé, le projet sera perceptible.

En ce qui concerne le Canal du Midi, la topographie naturelle offre une protection visuelle, permettant de dissimuler l'implantation de la future serre. Les installations d'infrastructures routières et ferroviaires accompagnées d'arbres à leur abord; forment également des points surélevés qui dissimulent ainsi le projet.



Coupe topographique permettant de voir les co-visibilités lointaines



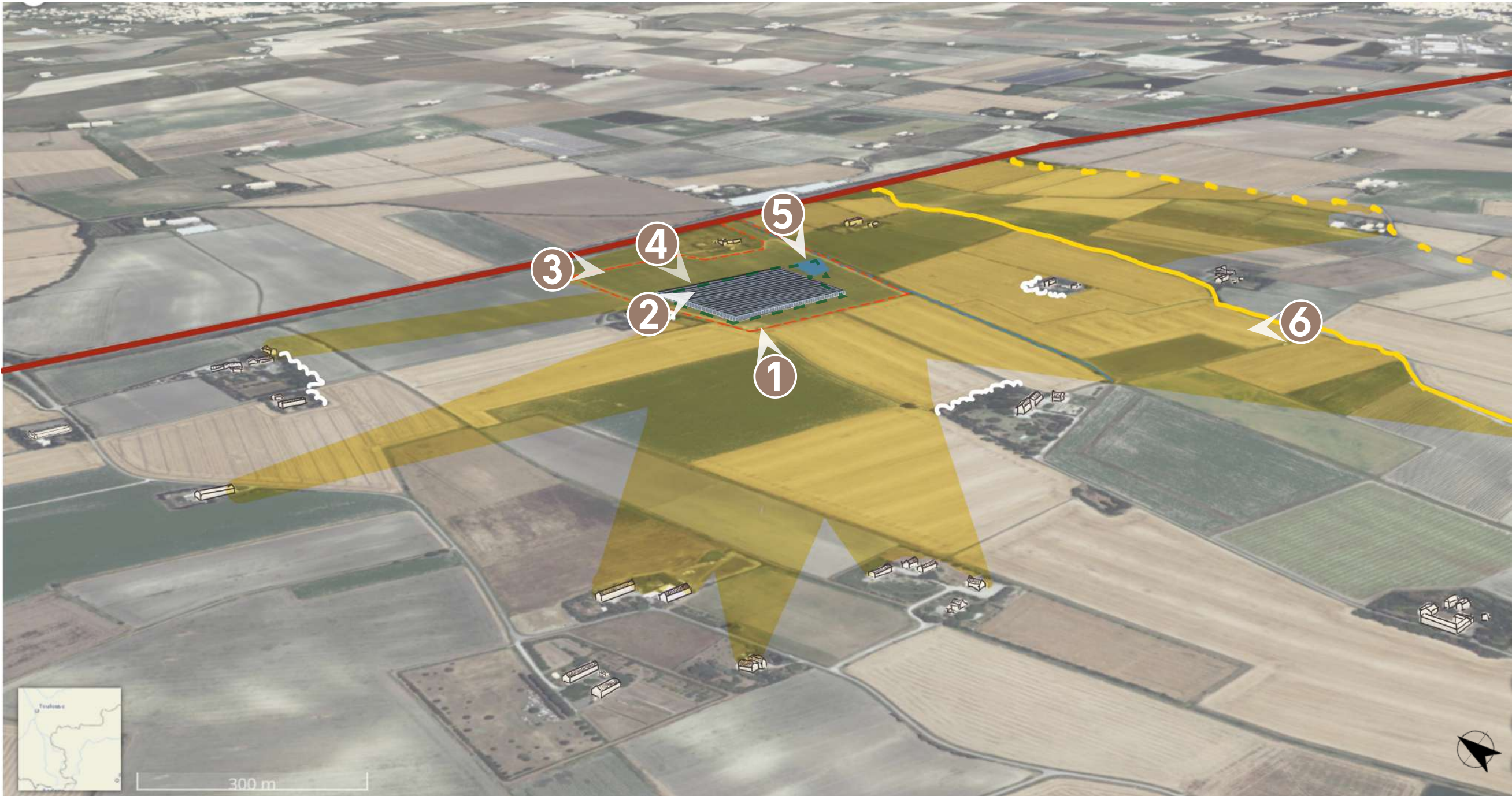
Depuis le Canal du Midi, les vues sur le projet sont inexistantes, photo 00K paysage, sept 2025



Vue panoramique depuis le Mont-Carrière qui dévoile les composantes du grand paysage. Le projet situé en fond de la plaine sera visible depuis ce site et depuis le village de Villasavary.

Source photographique : https://www.google.com/url?sa=t&source=web&rct=j&opi=89978449&url=https://fr.wikipedia.org/wiki/Villasavary&ved=2ahUKEwjoysDzg_aPAxWbTaQEhXiUCHMQFnoECDMQAQ&usg=AOvVawokbUXugPVYis3EJipwSEFQ

LES COVISIBILITES PROCHES DEPUIS LE SITE DU PROJET



- Aire de co-visibilité
- A61
- GR7 et son itinéraire bis
- Limite cadastrale
- Emplacement de la future serre

CHOIX DES POINTS DE VUE

Les photographies prises sur le terrain permettent de cibler les visibilitées du projet suivant les différents points de vue et distances.

Deux points de vue les plus significatifs ont été retenus afin de réaliser des photomontages.

Les photomontages seront présentés en pages suivantes présentant un point de vue rapproché puis éloigné.

Ils sont réalisés par le biais du logiciel sketchup et photoshop. Ces logiciels permettent de modéliser les composantes du projet agrivoltaïque pour offrir la meilleure appréciation de celui-ci dans le paysage. L'objectif des photomontages reste avant tout de relever les ambiances d'un projet dans un contexte paysager afin de juger de son impact visuel.

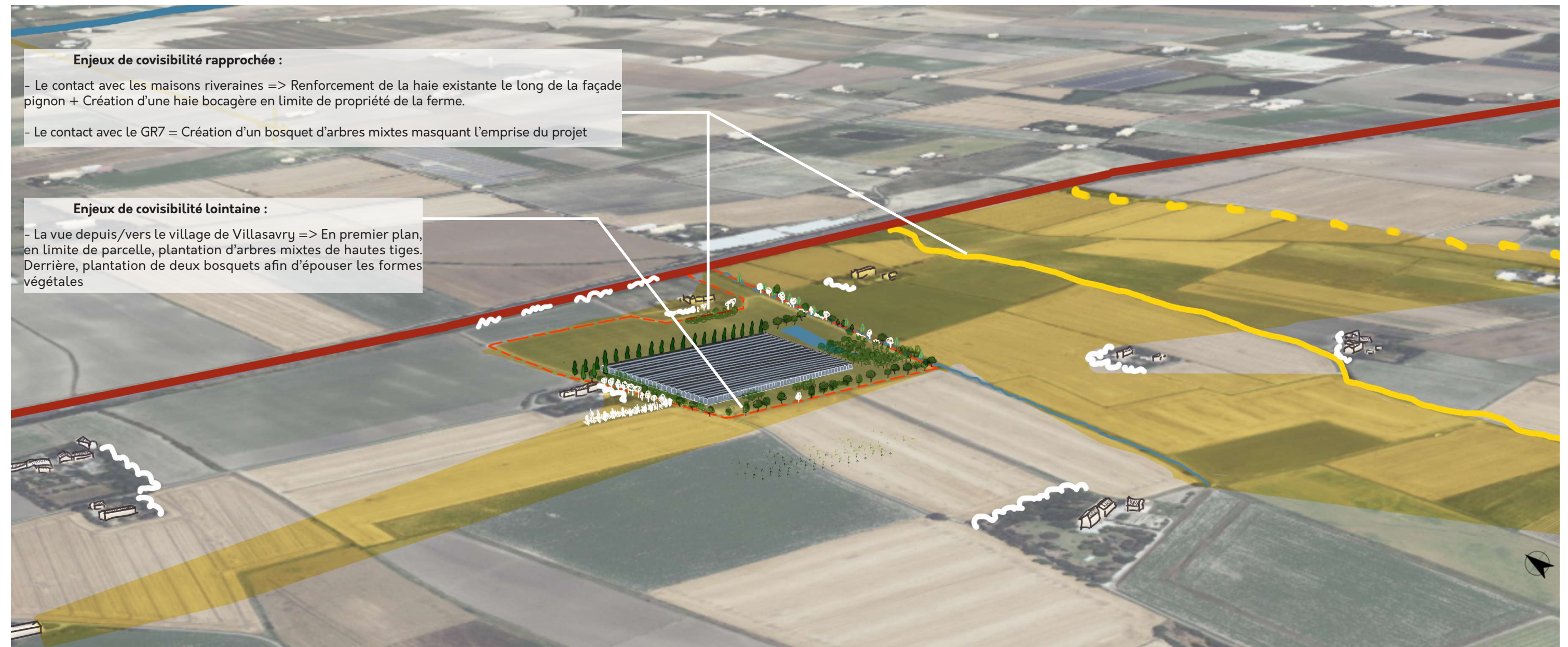


SCHÉMAS DES INTENTIONS DE PROJET

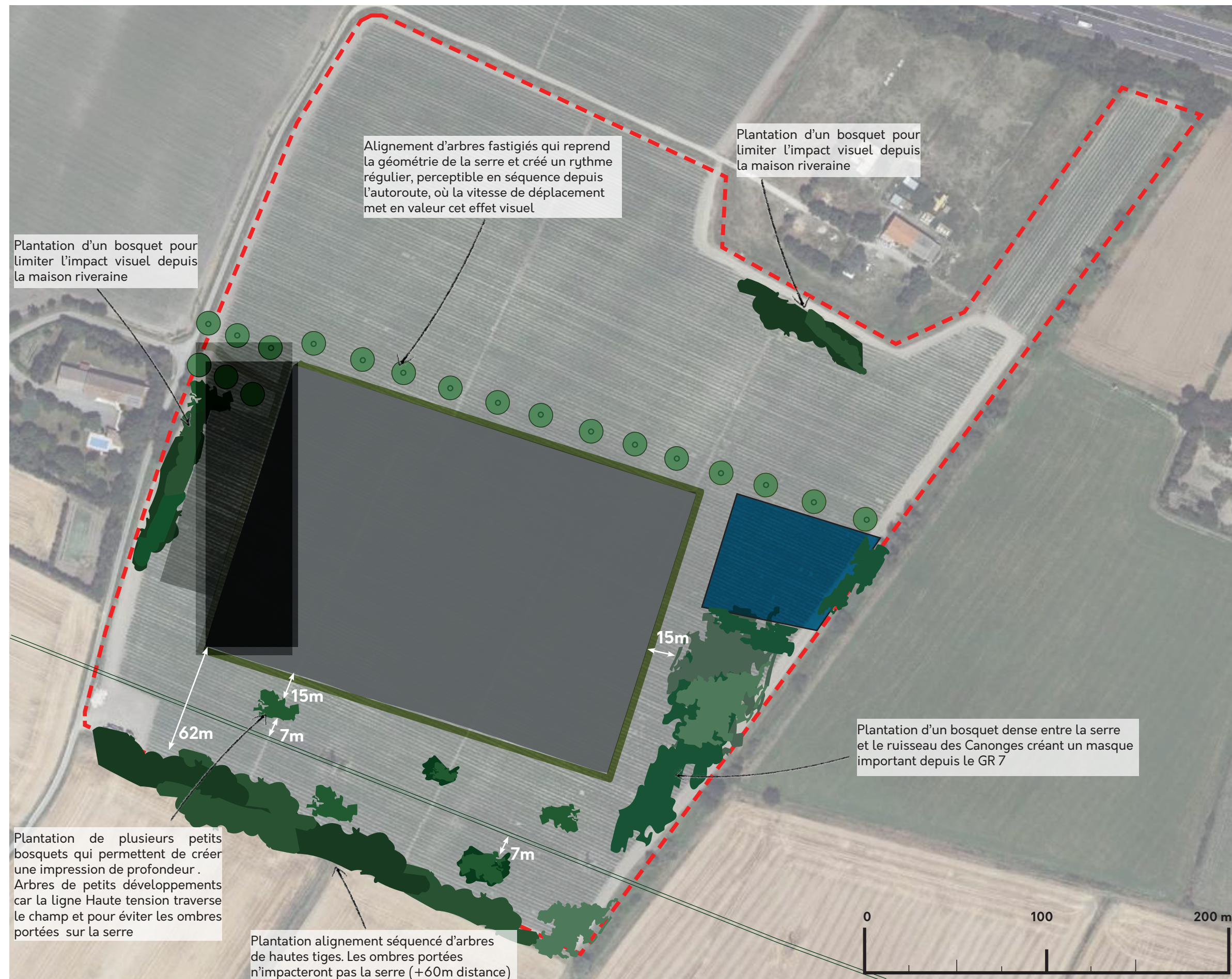
Selon les enjeux de co-visibilités identifiés liés au canal du midi et du village de Villasavary, les intentions paysagères consistent à :

- Préserver la qualité visuelle des sites patrimoniaux en limitant l'impact perceptible depuis les abords du canal et depuis le village.
- Contrôler la visibilité de la serre dans les grandes perspectives agricoles, en accompagnant son intégration par un traitement végétal adapté (haie bocagère, alignements...)
- Eviter les ruptures d'échelles et les effets de saturation afin de ne pas accentuer la perception d'un "trop-plein" de structures agricoles et photovoltaïques dans le paysage

En effet, il est important de rappeler que la présence d'autres serres agrivoltaïques dans l'environnement proche constitue à la fois un avantage et un risque : avantage puisque le paysage est déjà marqué par cette typologie architecturale; inconvénient car la multiplication de ces serres peuvent générer un sentiment de surcharge visuelle et altérer la qualité paysagère du territoire agricole du Lauragais. .



PARTIS-PRIS PAYSAGER



PHOTOMONTAGE N°1 PÉRIMÈTRE RAPPROCHÉE AU BORD DE L'AUTOROUTE 61



CONSTATS PAYSAGERS

Le premier point de vue a été pris à proximité de l'autroute 61.
La vue donne sur le village de Villasavary ainsi que sur les Pyrénées.

Le photomontage montre un paysage modifié par la serre masquant les grands paysages du territoire.

La matérialité transparente de la serre permet tout de même de se fondre plus facilement avec le paysage en arrière plan.



Site existant, photo N° 6, culture d'orge



Préconisations :

- Mise en place d'un alignement d'arbres aux ports fastigiés (Quercus robur Fastigiata) le long de la façade nord qui forment un rythme avec l'architecture de la serre.
- Marquer l'entrée par des arbres monospécifiques (Celtis australis)

PHOTOMONTAGE N°1 VUE RAPPROCHEE AU COEUR DE LA PARCELLE AGRICOLE



Constat paysager :

Le deuxième point de vue se situe le long du GR7. Le paysage est totalement ouvert sur les champs.





Préconisations :

Mise en place d'une haie avec des arbres de grands développement.
Continuité d'une haie à proximité du bassin d'infiltration et le long du ruisseau

LES ESSENCES RETENUES

Les essences arborées ont été sélectionnées pour leur rusticité et se trouveront facilement dans les pépinières locales.

1. En limite de la parcelle (façade sud)	2. Haie bocagère le long du ruisseau des canonges	3. Aux abords du bassin d'infiltration :	4. Alignement d'arbres fastigiés le long de la façade nord
• <i>Castanea sativa</i>, chataîgnier • <i>Juglans regia</i> L., noyer commun • <i>Pyrus pyraster</i>, poirier sauvage • <i>Quercus robur</i>, <i>Q. pedunculata</i>, chêne pédonculé • <i>Tilia platyphyllos</i>, tilleuil à grandes feuilles	• <i>Viburnum opulus</i>, viorne obier • <i>Frangula alnus</i>, Bourdaine • <i>Alnus glutinosa</i>, Aulne glutineux • <i>Populus nigra</i>, Peuplier noir d'Europe • <i>Fraxinus excelsior</i>, Frêne élevé • <i>Salix alba</i>, Saule blanc	• <i>Salix caprea</i>, saule marsault • <i>Salix alba</i>, saule blanc • <i>Salix viminalis</i>, saule des vanniers	• <i>Quercus robur fastigata</i>, chêne fastigié



CONCLUSION PAYSAGÈRE

L'étude paysagère a permis d'identifier les principaux enjeux liés à l'implantation de la serre agrivoltaïque et d'en hiérarchiser l'importance en fonction des échelles de perception.

L'analyse a mis en évidence deux grands types d'enjeux.

D'une part, ceux liés à la co-visibilité avec les sites classés et grands paysages qui nécessite une attention particulière pour éviter toute rupture ou effet de saturation visuelle.

D'autres part, ceux liés à l'échelle rapprochée où la présence d'habitats et des chemins de randonnées demande de limiter l'impact direct du projet sur les perceptions quotidiennes.

La serre agrivoltaïque bénéficie de certains atouts d'insertion, elle se situe dans un paysage agricole déjà marqué par des structures similaires, ce qui favorise son implantation comme élément de continuité. Toutefois ce contexte constitue aussi un défi, puisqu'il risque de "trop-plein" si la répétition de ces volumes n'est pas compensé par des aménagements paysagers.

Face à ces enjeux, le projet apporte des réponses : plantations de haies sur le pourtour du projet, alignement d'arbres qui permettent de rythmer et adoucir l'échelle des volumes., préservation des silhouettes et des horizons, et prises en compte des zones d'influence du canal du midi pour garantir la qualité des vues lointaines.

Le projet a été réfléchi de manière à limiter au maximum les vues depuis les points sensibles identifiés. Au delà de cette occultation visuelle, une réflexion de composition a guidé son intégration : l'alignement géométrique des arbres, les haies aux formes plus naturelles contribuent à enrichir la qualité paysagère et à inscrire le projet en cohérence avec son environnement.